

**RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2021 05 06**  
Prise par le Bureau de la Communauté de Communes  
**Lors de sa réunion du 3 juin 2021**  
(en application de la délibération du Conseil Communautaire  
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt et un, le 3 juin, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 28 mai, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Présents** : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Laurent DURANTEAU

**Logement social - « Habitat et Humanisme Vendée » : attribution d'une subvention pour l'année 2021, convention de partenariat en faveur du logement des personnes en difficulté**

L'association reconnue d'utilité publique « Habitat et Humanisme » par ailleurs signataire de la charte déontologique des Organisations Sociales et Humanitaires fonde son action sur trois « piliers » :

- L'accompagnement et l'insertion par le logement des personnes défavorisées ou en situation de fragilité ;
- La mobilisation de logements en propriété foncière et dans le parc privé ;
- L'épargne solidaire par l'actionnariat et le partage.

L'association « Habitat et Humanisme Vendée », administrée par 91 bénévoles et gérée par 9 salariés, comprend 5 antennes en Vendée, dont celle de Saint Gilles Croix de Vie, qui organise des permanences d'accueil bimensuelles.

Sur le département, 238 demandes de candidats à un logement ont été reçues par « Habitat et Humanisme Vendée » en 2020 et ce malgré l'arrêt de leur activité pendant le 1<sup>er</sup> confinement en mars 2020.

Sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, ce sont 70 personnes en recherche de logements qui ont été reçues, dont 33% de personnes seules, 47% de familles monoparentales, 13% de couples avec ou sans enfants. Parmi ces demandes, 47% d'entre eux étaient bénéficiaires des minimas sociaux ou d'une pension retraite et 48 % étaient en emploi (stable ou précaire). Sur ce nombre 14 demandeurs ont pu être logés.

L'agence Immobilière à Vocation Sociale (A.I.V.S.) de l'association « Habitat et Humanisme Vendée » gère 219 logements sur le département de la Vendée, dont 87 sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie (37 % du parc vendéen Habitat et Humanisme). Ce parc de logements est réparti entre des logements propriété de l'association, des logements en sous-location, et des logements en mandat de gestion avec des propriétaires qui confient à l'association la gestion locative de leur bien.

Afin de financer les actions qu'elle mène, l'association « Habitat et Humanisme Vendée », dispose de ressources provenant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), du Conseil Départemental de la Vendée, de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée (CAF), des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), et de dons et cotisations...

L'association sollicite une subvention auprès des EPCI de la Vendée, sur le territoire desquels elle assure la gestion de logements dont la Communauté de Communes du Pays de St Gilles Croix de Vie.

Envoyé en préfecture le 09/06/2021

Reçu en préfecture le 09/06/2021

Affiché le 09 JUIN 2021

ID : 085-200023778-20210608-DL2021\_5\_06-DE

Les membres du Bureau sont invités à se prononcer sur l'attribution d'une subvention à cette association à hauteur de 20 000 €. Le versement de cette subvention est soumis à la conclusion d'une convention fixant les objectifs et les modalités de mise en œuvre du partenariat entre la Communauté de Communes et l'association.

**Le Bureau Communautaire,**

**Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu les statuts de la Communauté de Communes en vigueur,**

**Vu la délibération n°2020 4 02 du 30 juillet 2020 portant définition des délégations d'une partie des attributions du Conseil communautaire au Bureau et au Président,**

**Vu le projet de convention soumis,**

**Vu le rapport,**

**Considérant les actions menées par « Habitat et Humanisme Vendée » en faveur du logement,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'attribuer à l'association « Habitat et Humanisme Vendée » une subvention de 20 000 € au titre de l'exercice 2021 ;

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président, à signer la convention de partenariat en faveur du logement des personnes en difficulté, entre la Communauté de Communes et l'association » « Habitat et humanisme Vendée » prévoyant le versement d'une participation financière de 20 000 € par la Communauté de Communes.

**Fait et délibéré,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,**

**Givrand, le 8 juin 2021**

**Le Président,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

:

- de la transmission au contrôle de légalité le : 09 JUIN 2021
- de l'affichage le : 09 JUIN 2021
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 09 JUIN 2021

**François BLANCHET**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*